LA CONCESSION SANS OPPOSITION A LA LUMIERE DE LA THEORIE ARGUMENTATIVE DE LA POLYPHONIE

Corinne ROSSARI
Université de Neuchâtel

RESUME

Dans cet article, nous examinons la notion de concession en partant de son acception rhétorique, qui y voit une forme d'accord, et de son acception linguistique, qui, dans une perspective ducrotienne, y voit une anti-orientation argumentative couplée à une indication d'accord. Or, nous verrons que signaler un accord et indiquer une contradiction argumentative est difficile à concilier.

Au moyen des outils de la théorie argumentative de la polyphonie, nous proposons de ne pas voir dans les formes qui encadrent une séquence concessive (comme certes...mais*) une indication d'anti-orientation argumentative, mais uniquement une indication énonciative de contraste entre un contenu présenté comme accordé (à savoir situé à l'arrière-plan du discours en cours) et un contenu (celui qui suit* mais*) présenté comme central.*

Ainsi, en limitant l'apport sémantique de mais *à ce contraste énonciatif, nous verrons que les écueils des descriptions qui attribuent à* mais *la charge d'imposer entre ces contenus une anti-orientation argumentative sont évités, sans perdre pour autant le cœur du fonctionnement de* mais *qui est d'établir une dissymétrie entre les éléments reliés.*

ABSTRACT

In this paper, we examine the notion of concession by taking as a starting point its rhetorical as well as its linguistic acceptation. In the rhetorical acceptation of the notion, concession is a form of agreement. In its linguistic acceptation, following a perspective inspired by Ducrot, concession is a form of argumentative counter-orientation coupled by an indication of agreement. As will be seen, these two ways of conceiving concession – signaling one's agreement, on the one hand, and expressing argumentative contradiction, on the other – are difficult to reconcile.

Using the tools provided by the argumentative theory of polyphony, we propose that forms framing a concessive sequence (like certes…mais*) should not be construed as indicating argumentative counter-orientation, but only as giving an enunciative indication of contrast between a content which is introduced as 'accordé' ('granted', i.e. a content situated in the current discursive background) and a content (the content following* mais*) which is presented as central.*

As we shall see, limiting the semantic input of mais *to this enunciative contrast will enable us to avoid the pitfalls of descriptions assigning* mais *the task of imposing argumentative counter-orientation between the above-mentioned contents. At the same time, such a proposal allows for preserving the core of the working mechanism of* mais*, which consists in establishing dissymmetry between the elements it connects.*

1. INTRODUCTION

La notion de concession est utilisée en linguistique et en rhétorique. En linguistique, elle décrit une construction susceptible d'être marquée par un corrélat comme *certes…mais*. En rhétorique, elle est définie comme une figure permettant à l'orateur de prendre l'avantage dans une discussion. Fontanier, par exemple, en propose la description suivante :

> « Par la Concession, on veut bien accorder quelque chose à son adversaire, pour en tirer ensuite un plus grand avantage. » (Fontanier 1968 : 415).

On retiendra de cette définition le trait « accorder quelque chose à son adversaire ».

En linguistique, parmi les nombreux auteurs qui se sont penchés sur le sujet, je retiendrai le cadre théorique de la polyphonie conçu par Ducrot (1984, 1989). Dans ce cadre, la concession est vue comme une construction ayant à la fois un potentiel polyphonique et argumentatif. Elle combine des points de vue associables à des énonciateurs distincts dont les propriétés sont descriptibles au moyen des outils de la théorie de la polyphonie, à une indication d'anti-orientation argumentative inscrite dans l'usage de *mais* comme le préconise la description de cette conjonction dès les travaux pionniers d'Anscombre et Ducrot (1977) et Ducrot et Vogt (1979). Pour rappel, les auteurs associent à *mais* la propriété de relier les contenus P et Q via les conclusions *r* et *non r* attachés à ces contenus en privilégiant la conclusion issue de Q.

Les séquences identifiables comme concessives correspondent aussi bien à des cas où cette polyphonie est saillante, cf. l'exemple (1), qu'à des cas où c'est avant tout l'anti-orientation argumentative entre deux énoncés qui est perceptible, cf. (2).

(1) Je trouve ça, voyez-vous, comment dire. Je sais, je vois bien, dit Ferrer. Mais enfin ce n'est pas très bon, franchement, c'est loin d'être le meilleur de la série (c'est une série, n'est-ce pas), et puis de toute façon ce n'est pas tout à fait terminé. Sans compter qu'entre nous c'est un peu cher, Martinov. *Ah bon, fit l'autre, moi je trouve qu'il se passe réellement quelque chose avec ce jaune. Certes, concéda Ferrer, ce n'est pas mal, je ne dis pas. Mais c'est quand même un peu coûteux pour ce que c'est*[1]. Je serais vous, je jetterais plutôt un coup d'œil là-

[1] La séquence pertinente pour le mouvement concessif est en italiques.

dessus, reprit-il en désignant une œuvre composée de quatre carrés d'aluminium peints en vert clair juxtaposés, adossée dans un coin de la galerie. Ça, c'est intéressant. (Echenoz 1999).

La séquence concessive consiste dans l'extrait ci-dessus en la cristallisation d'un dialogue. En revanche, dans l'extrait suivant, il n'y pas de traces d'une telle polyphonie :

(2) Je connais un peu l'Espagne, mais je suis loin d'y avoir fait les mille et un tours auxquels mon imagination me convie. (Barrès 1906).

Dans cet extrait, la concession est liée au caractère potentiellement incompatible des deux énoncés reliés par *mais*, caractère dû au fait que les conclusions qu'ils visent ont des orientations argumentatives opposées.

La description de cette construction combinant ses traits polyphoniques et argumentatifs a été proposée pour la configuration *certes… mais* par Ducrot (2001). Il utilise pour sa description les outils de sa théorie de la polyphonie conçus dans ses ouvrages de (1984, 1989). En réponse à une remarque de Fløttum (2000), Ducrot (2001 : 24-25) propose une analyse pour le corrélat *certes, P, mais Q* que je reproduis synthétiquement.

En partant de l'exemple de Fløttum (2000 : 21-22) « Certes la France a de bonnes pistes... » inséré dans un contexte où deux amies discutent sur le pays où aller skier pendant les vacances, Ducrot propose d'analyser la séquence ouverte par *certes* en distinguant trois points de vue (au lieu des deux envisagés par Fløttum). Ducrot prend en compte une interprétation selon laquelle la première amie a donné pour unique argument en vue d'aller skier en France la qualité des pistes françaises. Dans cette situation, la seconde amie (la locutrice de la séquence concessive) met en scène non pas uniquement les deux premiers points de vue, mais également un troisième :

pdv 1 (= La France a de bonnes pistes) avec lequel la locutrice a une attitude d'accord ;

pdv 2 (= La France a de bonnes pistes est un argument pour aller skier en France) avec lequel la locutrice a une attitude d'accord ;

pdv 3 (= La France a de bonnes pistes est le seul argument pour aller skier en France) avec lequel la locutrice a une attitude de refus.

La différence entre l'analyse de Ducrot et celle de Fløttum repose sur la possible identification de trois points de vue au lieu de deux et sur le fait que cela conduit à poser sur eux des attitudes différentes : l'accord et le refus. Ces attitudes ne sauraient être attribuées à une même source énonciative. Il faut donc bien maintenir une notion d'énonciateur (présente dans la théorie de la polyphonie de Ducrot (1984, 1989)) qui sert d'intermédiaire entre le point de vue et l'attitude du locuteur.

Cette analyse, indépendamment de la question de l'identification du 3ème point de vue qui convoque l'attitude de refus, me semble poser un problème lié à l'anti-orientation argumentative signifiée par *mais* et aux

notions d'attitude (de type *accord, refus* ou *pris en charge*) propres à la théorie de la polyphonie.

D'une part, le locuteur doit entretenir un lien *d'accord* avec deux des énonciateurs relatifs à la séquence *certes, P* et ce, même quand P a été introduit comme seul argument par le premier locuteur. En effet, dans ce dernier cas, il reste que le locuteur accorde le point de vue selon lequel *la France a de bonnes pistes* et le point de vue selon lequel *c'est un argument pour aller skier en France*. Or, il apparaît que la matérialisation discursive de cette attitude d'accord ne répond pas à l'intuition interprétative que l'on convoque pour une séquence concessive. Si on complète l'exemple de Fløttum en ajoutant la suite en *mais* : « Certes, la France a de bonnes pistes, mais il y a moins de monde en Suisse », on comprend difficilement qu'une séquence *certes P mais Q* soit interprétable comme :

Je suis d'accord avec P / Je suis d'accord avec le fait que P est un argument pour C. Je prends en charge Q qui est un argument pour non C.
Dans l'exemple pris par Ducrot cela donnerait :

(3) Je suis d'accord avec le fait que la France a de bonnes pistes / Je suis d'accord que « la France a de bonnes pistes » est un argument pour skier en France. Je prends en charge Q. Je prends en charge le fait qu'il y a moins de monde en Suisse est un argument pour ne pas aller skier en France.

Cette paraphrase est fondée sur l'idée que l'attitude « prendre en charge » et l'attitude « accorder » correspondent au sens que les mots *accorder* et *prendre en charge* ont dans la langue ordinaire. Toutefois, si cela n'est pas le cas, l'appareil théorique de la polyphonie ne définit pas de sens particulier pour ces deux notions. Utilisée avec son sens ordinaire, la notion d'accord n'est pas adéquate pour cerner l'interprétation intuitive que l'on peut faire de la séquence concessive.

S'il faut y voir un lien unissant l'énonciateur par le biais de son point de vue au locuteur, ce serait plus aisé d'y voir une réfutation :

(4) Je réfute le fait que la France ait de bonnes pistes / Je réfute que la France a de bonnes pistes est un argument pour skier en France. Je soutiens que le fait qu'il y a moins de monde en Suisse est un argument pour ne pas aller skier en France.

Or, l'idée de réfutation est non seulement contre-intuitive avec l'indication sémantique que l'on devine pour *certes*, mais aussi avec le sens même que l'on attribue à concession, sens que la rhétorique pointe également avec la notion d'accord (voir la définition de Fontanier mentionnée supra).

La paraphrase au moyen de la notion d'*accord* deviendrait plus acceptable si elle concerne uniquement le point de vue P.

(5) Je suis d'accord avec le fait que la France a de bonnes pistes, mais je prends en charge le fait qu'il y a moins de monde en Suisse.

Toutefois, cette paraphrase fait l'impasse sur le fait que P est pris comme argument pour C et que Q est pris comme argument pour non C. On y perd donc la notion d'anti-orientation argumentative propre à la signification de *mais*.

Il me semble donc que l'analyse associant la théorie de la polyphonie et la notion d'anti-orientation argumentative bute sur une impasse quand il s'agit de représenter intuitivement l'interprétation d'une séquence concessive[2].

Je proposerai une analyse de la séquence concessive fondée sur une réélaboration conceptuelle de la théorie de la polyphonie, dite *Théorie Argumentative de la Polyphonie* (TAP) en utilisant en particulier les travaux de Carel (2011 : 296 and ss.) et de Lescano (2009). Ce nouveau cadre me permettra de renoncer à voir dans *mais* une instruction d'anti-orientation argumentative, sans pour autant perdre l'apport sémantico-pragmatique qu'il donne à la séquence.

2. VERS UNE AUTRE PISTE POUR L'ANALYSE DES SEQUENCES CONCESSIVES

Mon analyse des séquences concessives part du constat suivant : les formes intervenant comme premiers membres de tours concessifs marqués par un corrélat du type *certes ... mais* ou *en effet/ effectivement/ soit/ d'accord…mais* (pour ne citer que les plus courants) partagent toutes la propriété de pouvoir exprimer à elles seules un acquiescement dans un contexte dialogique. Je montrerai que cet acquiescement est également de mise dans les contextes monologiques. Pour ce faire, je me fonderai sur les emplois du marqueur *en effet* qui peut paraître avoir trois usages bien distincts selon les configurations discursives dans lesquelles il intervient, alors qu'en fait, il fonctionne toujours selon le même schéma dialogique.

En effet est considéré comme un adverbe de validation (Cojocariu 2004 : 183 et ss.) quand il sert de réponse dans un dialogue :

(6) M. DE PLINVILLE (la suit des yeux.)
Heureux âge ! À seize ans, on n'a point de souci ;
Tout plaît.

---

[2] On retrouve cette difficulté également dans l'analyse d'Anscombre (1985) à laquelle Ducrot (2001) réfère. Anscombre analyse la stratégie concessive par le biais de cinq énonciateurs dont deux sont identifiés au locuteur. Ces deux énonciateurs sont décrits ainsi : « e4 s'oppose à l'argumentation de *p* vers *r*. e5 est d'accord avec la situation décrite en *p*, ou constituée par le fait d'accomplir l'acte attaché à *p*. » (Anscombre 1985 : 345-346) Or il apparaît difficile d'envisager que le locuteur s'oppose au fait que *p* est un argument pour *r* et en même temps qu'il soit d'accord avec l'acte attaché à *p* ou même avec le fait évoqué en *p*, car, dans ce cas, il faudrait admettre qu'il est détaché de la conclusion que *p* vise.

Mme. DE ROSELLE.
Mais ma cousine est pourtant jeune aussi.
D'où vient donc le chagrin qui chaque jour la mine ?
M. DE PLINVILLE.
Quoi ! Le chagrin, dis-tu ? Seroit-elle chagrine ?
Mme. DE ROSELLE.
Vous ne remarquez pas ?
M. DE PLINVILLE.
Non.
Mme. DE ROSELLE.
Pourtant, on voit bien
Qu'elle rêve...
M. DE PLINVILLE.
En effet. (d'Harveville, 1788).

Dans ce type d'emploi il est remplaçable par *oui* ou *d'accord*.

En effet est considéré comme un connecteur argumentatif ou de justification quand il introduit un argument à l'appui d'un énoncé qui le précède :

(7) On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre. En effet, il y aura des intervalles de paix [...] (Condillac 1776).

Dans ce type d'emploi il est remplaçable par *car* ou *puisque*.

Dans l'emploi illustré par l'exemple ci-dessous, *en effet*, comme le ferait *certes* dans le même contexte, ouvre le premier membre d'une séquence concessive suivie de *mais* :

(8) Quand j'ai tenté de combattre l'alcoolisme, vous ne vous êtes pas associés à cet effort d'intérêt général. Vous l'avez combattu en disant : ce sont les taudis, ce sont les mauvaises conditions sociales qui sont responsables de l'alcoolisme.
En effet, les taudis favorisent l'alcoolisme mais l'alcoolisme, de son côté, favorise les taudis, puisqu'il coûte à la Nation chaque année l'équivalent de 100 000 logements. (Mendès-France 1956).

Si on revient aux extraits (6) et (7) (qui illustrent respectivement les emplois d'adverbe de validation et de connecteur argumentatif) en les complétant par ce qui suit *en effet*, ces mêmes séquences se transforment en séquences concessives :

(9) Mme DE ROSELLE.
Pourtant, on voit bien
Qu'elle rêve...
M. DE PLINVILLE.
En effet. Mais, bon ! Cela n'est rien.
(d'Harveville 1788).

(10) On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre. En effet, il y aura des intervalles de paix : mais dans ces intervalles, on ne

réparera pas tous les maux que la guerre aura faits…
(Condillac 1776).

Dans tous ces emplois, *en effet* a la même fonction : signaler un acquiescement. Ce qui change c'est le contexte dialogique ou monologique et la présence ou l'absence de la séquence *mais* + « énoncé » qui suit *en effet*.

A partir de ce dernier exemple, on peut abstraire le schéma suivant[3] :

(11) [m] issu du contenu littéral[4] : On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre.
En effet, [p] = il y aura des intervalles de paix :
mais [q] = dans ces intervalles, on ne réparera pas tous les maux que la guerre aura faits.

[m] correspond à une entité sémantique qui est accessible avant l'énonciation de *en effet*.

[p] correspond à une entité sémantique qui vient expliquer pourquoi [m] est validée.

[q] correspond à une entité sémantique qui vient enrichir l'état d'information. Cette entité n'est pas censée être déjà présente dans l'état d'information.

Emploi dialogique d'acquiescement :

(12) – [m] On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre.
– En effet ([p]) optionnel (il y aura des intervalles de paix).

Emploi dialogique concessif :

(13) – [m] On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre.
– En effet ([p]) optionnel (il y aura des intervalles de paix), mais [q] dans ces intervalles, on ne réparera pas tous les maux que la guerre aura faits.

Emploi monologique de justification :

(14) [m] On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre
En effet, [p] il y aura des intervalles de paix – cf. exemple (10).

Emploi monologique concessif :

(15) [m] On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre
En effet, [p] il y aura des intervalles de paix, mais [q] dans ces

---

3 Nous distinguons les entités sémantiques abstraites désignés par les lettres entre crochets [m], [p], [q] des contenus littéraux desquels ces entités sont tirées, désignés par les majuscules (P, Q). Cette distinction permet d'admettre l'existence d'entités de sens qui ne sont pas matérialisées par des contenus littéraux. .

4 Pour alléger la rédaction, « issu du contenu littéral » est remplacé par « = ».

intervalles, on ne réparera pas tous les maux que la guerre aura faits – cf. exemple (13).

En résumé, ce qui fait basculer la séquence *en effet P* vers une interprétation concessive, c'est le fait de lui adjoindre une suite Q, introduite par *mais* ou un tout autre marqueur qui va avoir pour fonction de présenter Q comme plus informatif que P.

A partir de ce constat, j'avance le postulat selon lequel le tour concessif ne fait que rejouer cet acquiescement, en le complétant par un nouvel élément présenté par un marqueur (qui peut être lexical ou suprasegmental) comme plus informatif que le contenu sur lequel porte l'acquiescement. C'est la mise en scène d'un contraste informatif entre le statut discursif de P et de Q – contraste que je définirai au moyen des outils de la théorie argumentative de la polyphonie – qui permet le déclenchement d'une lecture concessive.

Selon cette hypothèse, *en effet*, *certes*, *soit* ou *d'accord* ont exactement la même fonction dans une configuration monologique dans laquelle ils ouvrent une séquence concessive que dans une configuration dialogique dans laquelle ils sont utilisés pour signaler l'approbation du locuteur. Cela explique que l'on puisse avoir une lecture concessive dans les contextes les plus variés. Nous en distinguons trois :

(i) Contextes avec opposition entre P et Q

(16) – Mama, ça y est, j'ai un amoureux je te dis, c'est lui mon amoureux.
– C'est pas vrai ! protesta Olivier.
– C'est vrai que c'est pas vrai (=P), mais t'es mon amoureux quand même, mon amoureux pour de rire (=Q) ! (Sabatier 1985).

Dans ce cas Q est forcément compris comme inattendu. C'est la raison pour laquelle la concession est souvent associée à l'opposition.

(ii) Contextes sans opposition entre P et Q

(17) « Je me souviens que le trompettiste Clifford Brown est mort à vingt ans dans un accident de voiture ». – Est-ce qu'il est mort d'un accident de voiture ?
– Effectivement, mais il avait vingt-six ans. C'est moi qui avais vingt ans. (Perec 1979-1981, 2003).

Pourquoi devoir envisager une opposition entre un contenu P (ici sous-entendu : il est mort d'un accident de voiture) et Q (il avait vingt-six ans) ? Pour y voir une opposition il faut envisager à partir de P (qui, je le rappelle, est déjà sous-entendu), un autre sous-entendu du type *il est vrai qu'il est mort accidentellement*. Ensuite, à partir de Q il faut inférer le sous-entendu contraire (il est faux qu'il avait vingt ans), ce qui nécessite la convocation d'un processus inférentiel relativement complexe. Le décalage informatif

que l'on perçoit entre P et Q est suffisant pour donner un cadre à la lecture concessive.

(iii) Contextes où la lecture concessive est soulignée par d'autres marqueurs que mais

(18) Si mon oncle t'a mis là-dedans, c'est qu'il avait ses raisons. Il se trompe peut-être. Personne n'est infaillible. Toujours est-il que ton devoir est de lui obéir. (Gibeau 1952).

Pour que la lecture concessive s'enclenche, il suffit que le marqueur, en l'occurrence *toujours est-il*, présente Q comme plus informatif que P.

(iv) Contextes où *mais* réintroduit le même contenu modulo une variation

(19) Oui, vous aurez un mot, mais rien qu'un mot. (Lespinasse 1811).

Enfin, l'indication de contraste informatif permet encore de rendre compte du fait que la lecture concessive peut se déclencher avec des *mais* réintroduisant le même contenu modulo une variation qui enrichit l'information donnée au moyen de la première occurrence. Dans l'exemple ci-dessus, le deuxième segment sélectionne la valeur restrictive de *un mot* et permet ainsi un contraste informatif entre les deux occurrences. Dans l'exemple suivant, c'est l'inverse : le premier segment met en relief une lecture restrictive de *une seconde*, et le deuxième met en avant une lecture emphatique de ce même mot.

(20) Ok c'est juste une seconde mais une seconde assez épique. (http://www.jeuxvideo.com/forums/).

Cette variation suffit à déclencher un contraste informatif entre P et Q sur lequel repose la lecture concessive. Un tel contraste peut même se manifester quand le même contenu lexical est réitéré :

(21) Soirée, venons à l'essentiel, avec Gary. Très en forme, très paisible, ayant une mine superbe et n'ayant plus aucun problème d'élocution. Peut à nouveau faire de la moto. Beau, mais beau !... plus beau encore... (Lagarce 1977-1990, 2007).

Dans ce dernier cas, étudié comme *mais* de surréalisation par Garcia Negroni (2003 : 234-235) et qui serait, selon l'auteur, incompatible avec *certes*, il nous semble que la lecture concessive peut quand même s'actualiser, si le marquage signalé par *mais* est complété par un contraste prosodique. Ce contraste peut s'appuyer sur un sens faible de *beau* (mentionné en P) – conformément à ce que prévoit la description de Garcia Negroni (2003) – et un sens fort (mentionné en Q) ainsi que sur une

indication d'acquiescement pour la première occurrence de *beau*, qui peut être signalée par *d'accord* mais également par *certes*.

(22) D'accord / Certes, il est beau, mais beau !... plus beau encore...

Peu importe finalement le type de variation, il suffit d'un décalage informatif pour qu'une lecture concessive puisse se profiler.

3. OUTILS DE REPRESENTATION DU CONTRASTE INFORMATIF ENTRE P ET Q

Notre définition de contraste /décalage informatif entre P et Q, nécessaire à une interprétation concessive, est fondée sur les outils de la Théorie Argumentative de la Polyphonie dite (TAP) issus en particulier de Carel et (2011 : 296 and ss.) et Lescano (2009). Carel (2011) soutient que chaque contenu peut être associé à un mode de présentation dans le discours. Pour définir ce mode, elle utilise deux notions : une spécifiant le caractère *central* ou non d'un contenu dans le flux discursif, l'autre spécifiant le « ton » sur lequel une information est énoncée. Nous utiliserons trois paramètres relatifs à ces deux notions : le paramètre *accordé* et *pris en charge* (nous utiliserons le mot de *central* dans ce dernier cas pour éviter l'ambiguïté avec le sens que *pris en charge* a dans la théorie de la polyphonie linguistique de Ducrot citée supra) relatifs à la notion de *centralité*, et le paramètre *conçu* relatif à la notion de *ton* qui correspond à la dénomination « ton de Locuteur » *sic* chez Lescano (2009 : 48).

Ils sont définis ainsi dans une version plus récente de cette théorie :

> « Un contenu est présenté comme accordé quand il est introduit et accepté sans constituer pour autant le centre du texte. Il est présenté comme pris en charge quand il est mis au centre du texte. Un contenu est énoncé sur le mode du conçu quand le locuteur déclare concevoir le contenu à l'occasion même de son énonciation ». (Carel à paraître).

La configuration qui donne lieu à une interprétation concessive a les caractéristiques suivantes – je me réfère à la définition donnée dans (Rossari 2014 : 241-242) :

Elle est formée par deux entités sémantiques : une entité [p] et une entité [q] présentés différemment dans le discours. (i) [p] est *accordé*[5] par le locuteur et en même temps il est *conçu*[6] par un autre locuteur. (ii) [q] est *central*.

---

[5] Les italiques indiquent que les mots sont utilisé dans le sens technique que leur donne Carel (2011 et à paraître).

[6] Il faut préciser que notre utilisation de « conçu » diffère en partie de celle de Carel (2011 et à paraître). Nous estimons qu'un contenu peut être interprété comme ayant été énoncé sur le mode *conçu* par un autre locuteur que le locuteur qui énonce ce même contenu. Ce cas n'est pas prévu par la TAP, car ce mode concerne uniquement les contenus énoncés par le

En reprenant notre exemple initial :

> Je trouve ça, voyez-vous, comment dire. Je sais, je vois bien, dit Ferrer. Mais enfin ce n'est pas très bon, franchement, c'est loin d'être le meilleur de la série (c'est une série, n'est-ce pas), et puis de toute façon ce n'est pas tout à fait terminé. Sans compter qu'entre nous c'est un peu cher, Martinov. Ah bon, fit l'autre, moi je trouve qu'il se passe réellement quelque chose avec ce jaune. Certes, concéda Ferrer, ce n'est pas mal, je ne dis pas. Mais c'est quand même un peu coûteux pour ce que c'est. Je serais vous, je jetterais plutôt un coup d'œil là-dessus, reprit-il en désignant une œuvre composée de quatre carrés d'aluminium peints en vert clair juxtaposés, adossée dans un coin de la galerie. Ça, c'est intéressant. (Echenoz 1999).

La configuration idéale qui rend visible ce sens concessif correspond au schéma sémantique suivant :

(23) L1 – Une entité [p] tirée du contenu : « je trouve qu'il se passe réellement quelque chose avec ce jaune » est présentée comme *conçue* par L1 notamment à cause du prédicat épistémique *je trouve*.

L2 – Une entité [p][7] tirée du contenu « ce n'est pas mal » est présentée comme *accordée*, i.e. elle n'est pas introduite comme le focus du discours et en même temps comme ayant été conçue par un autre locuteur. Elle est suivie d'une entité [q], tirée du contenu : « c'est un peu coûteux pour ce que c'est » présentée comme centrale, i.e. introduite comme le focus du discours.

Cette configuration est compatible avec n'importe quel marqueur pouvant ouvrir une séquence concessive.

(24) L1 – Je trouve qu'il se passe réellement quelque chose avec ce jaune.
L2 – Certes/En effet/Effectivement/D'accord/Soit, ce n'est pas mal, mais c'est un peu coûteux pour ce que c'est.

Tous ces marqueurs maintiennent intactes leurs propriétés dialogiques. Ils peuvent exprimer un acquiescement du locuteur vis-à-vis d'un contenu conçu par un premier locuteur :

---

locuteur même de ces contenus. Il ne permet pas, en théorie, de caractériser la façon dont un locuteur présente ce qu'un autre locuteur a énoncé. Pour décrire les cas de polyphonie, la TAP envisage le ton « reçu ». Ce mode indique que le contenu a été porté par une subjectivité autre que celle du locuteur, mais ne permet pas de préciser comment cette subjectivité autre a présenté ce contenu. C'est la raison pour laquelle je propose de maintenir le ton *conçu* mais élargi à la caractérisation d'un ton provenant d'une autre instance que le locuteur. Je réserve à une recherche ultérieure une étude spécifique de ce type de ton, caractéristique du mouvement concessif.

[7] Cette entité est considérée un équivalent sémantique du contenu énoncé par L1 « il se passe réellement quelque chose avec ce jaune », d'où le fait que nous la désignons par une même lettre.

(25) Je trouve qu'il se passe réellement quelque chose avec ce jaune. Certes/En effet/Effectivement/D'accord/Soit.

La différence avec la structure dialogique est que, dans la structure monologique, le locuteur ajoute après l'entité [p] une nouvelle information : l'entité [q], qui exprime la raison pour laquelle [p] est *accordé* et non *central*. Dans le cadre de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1989), on pourrait dire que [p] est *accordé*, parce qu'il est moins pertinent que [q].

Toute configuration monologique dans laquelle un corrélat comme *certes/ en effet/ effectivement/ d'accord/ soit… mais* apparaît correspond à ce schéma sémantique général.

4. CONSEQUENCES DE NOTRE DESCRIPTION

Est-ce que notre description, qui fait l'impasse sur la propriété d'anti-orientation argumentative des séquences concessives, permet de rendre compte des contrastes faisant uniquement varier ce dernier paramètre au moyen de quantifieurs comme *peu* vs. *un peu* ou d'indications de quantité comme *à moitié plein* vs. *à moitié vide* identifiés comme des opérateurs argumentatifs par Ducrot (1982 : 151) ?

(26) Certes, le bébé a mangé peu ce matin, mais son état général s'est amélioré.

(27) ?Certes, le bébé a mangé un peu ce matin, mais son état général s'est amélioré.

Ce dernier exemple illustre le cas où deux contenus qui sont co-orientés sont reliés par *certes…mais*, alors que l'on attendrait un *donc*.

(28) Le bébé a mangé un peu ce matin, donc son état général s'est amélioré.

Il est indéniable que le discours dans lequel peut figurer *donc* est moins naturel avec *certes…mais* que celui dans lequel *peu* assure une anti-orientation argumentative entre les deux contenus.

Pour expliquer ce contraste, je préciserai que mon analyse n'évacue pas l'idée que tout énoncé a une orientation argumentative qui lui est intrinsèque. Toutefois, ma description stipule que la spécification de cette orientation n'est pas prescrite par les marqueurs corrélatifs définissant une séquence concessive, ou plutôt, si elle l'est, elle l'est de façon négative.

Notre description prévoit que pour qu'il y ait concession, il faut un contraste concernant le mode d'apparition de P et de Q dans le discours : le premier étant *accordé*, le second *central*. Nous faisons l'hypothèse que, pour qu'un tel contraste puisse se manifester en dehors d'un marquage particulier, il faut qu'il y ait un décalage entre les orientations argumentatives de P et de Q. Cela ne veut pas dire que le corrélat concessif force à envisager une opposition entre C et non C. Cela signifie uniquement que ce décalage ne

peut pas se manifester si P et Q sont en « symbiose » argumentative, ce qui est le cas avec le contenu des séquences P et Q dans l'exemple (27), et ce indépendamment de la présence de l'opérateur *un peu*.

(29) ?Certes, le bébé a mangé ce matin, mais son état général s'est amélioré.

Si ce même discours (avec ou sans *un peu*) est inséré dans un contexte qui permet de percevoir un décalage via un enchaînement dialogique et un marquage prosodique particulier, le corrélat *certes… mais* n'apparaît plus comme inadéquat.

(30) Le médecin assistant : – Que pensez-vous docteur ? Le bébé a mangé un peu. Peut-on le sortir des soins intensifs ?
La pédiatre : – Certes, le bébé a mangé un peu. Mais son état général est sensiblement meilleur. On peut donc le sortir des soins intensifs.

Il suffit d'avoir suffisamment d'indices pour interpréter le discours de la pédiatre comme : ce qui est pertinent pour la sortie du bébé c'est avant tout son état général. L'ajout de *surtout* rend l'enchaînement tout à fait naturel :

(31) Le médecin assistant : – Que pensez-vous docteur ? Le bébé a mangé un peu. Peut-on le sortir des soins intensifs ?
La pédiatre : – Certes, le bébé a mangé un peu. Mais surtout son état général est sensiblement meilleur. On peut donc le sortir des soins intensifs.

Le contenu P est ainsi mis entre parenthèses, ce qui est formalisable par la notion de *accordé* de la TAP.

Il est évident que, quand il y a anti-orientation argumentative, cette mise entre parenthèses est nécessitée par un principe de non-contradiction argumentative : le mode de présentation ne peut pas aller contre ce dernier en montrant un locuteur mettant au centre de son discours deux contenus dont les orientations argumentatives sont incompatibles. C'est la raison pour laquelle les contenus anti-orientés doivent être articulés par un marqueur qui signale ce décalage :

(32) ??La chaudière est à moitié vide, il ne faut pas la remplir. Les prix vont baisser.

Bien que le discours soit cohérent, l'articulation entre P et Q ne peut se passer de *mais* ou d'un marqueur créant un décalage semblable :

(33) La chaudière est à moitié vide, mais / toujours est-il qu'il ne faut pas la remplir. Les prix vont baisser.

Par ailleurs, un marqueur indiquant la centralité (admettons que *le principal* véhicule ce type d'indication) devrait, conformément à notre hypothèse, être inadéquat avec *certes… mais* s'il introduit P :

(34) ??Certes, le principal c'est que le bébé a mangé peu, mais son état s'est amélioré.

Ce discours est complètement ininterprétable en dépit du contenu P qui est anti-orienté par rapport à Q, et ce même sans *certes* :

(35) ??Le principal c'est que le bébé a mangé peu, mais son état s'est amélioré.

Il est en revanche parfaitement approprié avec l'usage de *mais*, et ce indépendamment de l'orientation argumentative de P par rapport à celle de Q :

(36) (Certes), le bébé a mangé (un peu), mais le principal c'est que son état s'est amélioré.

(37) (Certes), le bébé a mangé peu, mais le principal c'est que son état s'est amélioré.

De cette manipulation, on peut déduire que c'est *mais* à lui seul qui assure le décalage dans le mode de présentation de P et Q dans le discours. *Certes* quant à lui le souligne en en signalant en quelque sorte la raison : il indique que P a été préalablement *conçu* par une autre instance discursive que celle du locuteur.

Notre hypothèse prévoit qu'un discours dans lequel il y a une incompatibilité dans les orientations argumentatives de P et de Q devrait être mal formé si aucun marqueur ne signale un décalage concernant le mode de présentation de P par rapport à celui de Q. Toutefois, des discours mettant en jeu des oppositions peuvent être construits par parataxe.

(38) Que voulez-vous que je vous dise ? L'homme est mauvais, l'homme est difforme. Le papillon est réussi (P), l'homme est raté (Q). Dieu a manqué cet animal-là. (Hugo, 1862).

Dans ce discours, les contenus P et Q mettent en jeu deux propriétés contraires (*réussi* vs. *raté*). Toutefois, ce type d'opposition ne relève pas d'une anti-orientation argumentative. P et Q établissent un contraste au moyen de propriétés contraires attribuées à deux objets différents et non au moyen de propriétés anti-orientées attribuées au même objet. En revanche, si à l'objet *papillon* sont associées des propriétés anti-orientées, l'emploi d'un marqueur est nécessaire :

(39) ?Le papillon est réussi, il est fragile.

(40) Le papillon est réussi, mais il est fragile.

Etant donné que *mais* ne crée pas d'anti-orientation argumentative selon notre description, mais un décalage dans le mode de présentation des contenus, nous ne sommes pas empruntée par le fait qu'il peut être ajouté sans heurt dans l'extrait de Hugo :

(41) Le papillon est réussi, mais l'homme est raté.

Dans cet extrait, les cotextes gauche et droit s'adaptent à l'emploi de *mais*, sans devoir introduire un contraste par d'autres moyens, comme dans l'exemple (27) (pour rappel, *?Certes, le bébé a mangé un peu ce matin, mais son état général s'est amélioré*), car les contenus évoqués ne sont pas en « symbiose » argumentative. Ils ne pourraient pas être unis par *donc* à la différence de (28) : *Le bébé a mangé un peu ce matin, donc son état général s'est amélioré*.

(42) ??Le papillon est réussi, donc l'homme est raté.

Par ailleurs, dans certains discours, *mais* peut être ôté sans altérer la cohérence de l'association de P et de Q, notamment quand Q réintroduit le même contenu que P avec une variation comme dans l'exemple (22) : *D'accord / Certes, il est beau, mais beau !... plus beau encore....*

(43) Vous aurez un mot, rien qu'un mot.

Le rapport entre P et Q ne contraint pas à marquer un décalage dans le mode de présentation des deux contenus étant donné que le second contenu contient une information supplémentaire par rapport au premier. Le décalage dans le mode de présentation est alors assuré par la nouvelle charge informative du second contenu par rapport au premier.

5. SYNTHESE

Nous avons vu dans notre introduction que la rhétorique, puis la linguistique ont associé à la notion de concession une idée d'accord. La linguistique a de surcroît introduit la notion d'anti-orientation argumentative pour caractériser l'apport de *mais*, connecteur prototypique du mouvement concessif. Or, nous avons vu que signaler un accord et indiquer une contradiction argumentative est difficile à concilier, si ce n'est formellement, déjà à un niveau intuitif. Cette difficulté a été relevée par Bruxelles et *al*. (1980) dans leur description des *mais* dialogiques. Les auteurs relèvent que la notion d'accord est maintenue même quand le contenu que *mais* introduit rend faux le contenu de l'énoncé qui le précède :

> « Le schéma général, selon lequel l'emploi de *mais* suppose un certain type d'accord avec un élément précédent présenté par P, s'applique aussi lorsque *mais* est en tête de réplique, et même lorsque *mais* contredit son interlocuteur. (Ce qui est accordé, admis, reconnu, c'est alors l'acte de parole accompli par la personne à qui l'on s'adresse, acte considéré comme un fait empirique que l'on enregistre ; la coordination marquée par *mais* s'établit à partir de cet enregistrement). Nous considérons donc comme une forme d'accord le simple fait que la réplique introduite par *mais* se présente comme la continuation d'un dialogue (le désaccord absolu étant le silence ou le coq-à-l'âne) ; il s'agit là évidemment d'un caractère qui n'est pas propre à *mais* et que l'on retrouve dans toutes les coordinations : il assure à la conversation le

même type de continuité d'enchaînement qui fait d'une succession de phrases un discours suivi. » (Bruxelles et *al*. 1980 : 126).

Les auteurs sont ainsi contraints d'affaiblir la notion d'accord au point de la présenter comme une norme de cohérence qui ne serait pas propre à *mais*, mais à la continuité discursive dont *mais* serait un des marqueurs. Nous retrouvons dans notre description cette idée faible d'accord associée à une continuité d'enchaînement ou un enregistrement – évoqués dans la citation de Bruxelles et *al*. (1980) –, mais nous l'attribuons à *mais*. Au moyen des outils de la TAP, nous représentons *mais* comme un marqueur de contraste énonciatif, fondé sur le statut *d'accordé* que *mais* attribue au contenu qui le précède et de *central* que *mais* attribue au contenu qui le suit.

Ce contraste rend également compte de l'idée de force argumentative, recouverte par le trait d'anti-orientation associé à *mais*. La description d'Anscombre et Ducrot (1977) fait état de cette différence de force en indiquant que la conclusion (*non-r*) tirée de Q est plus forte que la conclusion *r* tirée de P. Cette différence de force est directement mise en relation par Ducrot et Vogt (1979) avec l'étymologie de *mais*. Ils fondent leur hypothèse sur la notion d'importance relative véhiculée par le comparatif de supériorité *magis* (*plus que*) dont *mais* et ses correspondants dans différentes langues romanes dérivent. Les auteurs relèvent que dans une séquence *B mais PA A* (nous rappelons que le *mais* PA identifie le *mais* de contre-argumentation par opposition au *mais* SN qui identifie le *mais* rectificatif), le locuteur ne recourt à B « que pour faire ressortir la plus grande importance de A » (Ducrot et Vogt 1979 : 334). Les auteurs étayent cette hypothèse avec des emplois particuliers au *mas* portugais, que nous citerons in extenso, car ils permettent également de rendre compte de notre hypothèse de contraste énonciatif.

> « D : Pedro está contente (= « Pierre est content »).
> L : Está, mas PA é muito aborrecido (= « Il est, mais c'est très ennuyé », ou, de façon moins littérale : « Ce qu'il est, c'est très ennuyé »).
> Ici L accorde seulement le fait que Pedro est dans un certain état, concession peu compromettante et qui est compatible avec n'importe quelle réfutation » (Ducrot et Vogt 1979 : 339-340).

Selon notre hypothèse, cet exemple illustre la capacité de *mas* à souligner un contraste entre un contenu qui ne peut être introduit que comme *accordé* (étant donné qu'il consiste en une reprise tronquée d'un contenu énoncé par l'interlocuteur) et un contenu *central*, qui lui est complet, et donc forcément plus informatif que le contenu précédent. La comparaison, si elle est un trait *persistant* au sens que la théorie de la grammaticalisation donne à ce terme (voir Marchello-Nizia 2006 : 50), tient à cette différence de force informative.

Ainsi, en limitant l'apport sémantique de *mais* à ce contraste énonciatif, nous évitons les écueils des descriptions qui attribuent à *mais* la charge

d'imposer entre ces contenus une anti-orientation argumentative, sans perdre pour autant le cœur du fonctionnement de *mais* qui est d'établir une dissymétrie entre les éléments reliés.

REFERENCES

ANSCOMBRE J.-C. (1985). Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession, *Revue internationale de philosophie* 39, n°155, 333-349.

ANSCOMBRE J.C., DUCROT O. (1977). Deux mais en français ?, *Lingua* 43, 23-40.

Bruxelles S. et *al.* (1980). *Mais* occupe-toi d'amélie ! In O. Ducrot et *al.*, *Les mots du discours.* Paris : Minuit, 93-130.

CAREL M. (2011). *L'Entrelacement argumentatif. Lexique, discours, blocs sémantiques*. Paris : Champion.

CAREL M. (à paraître). Polyphonie et évidentialité. In C. Rossari, M. Carel & C. Ricci, *Pour une approche pragmatique de la notion d'évidentialité. Le cas de l'emprunt en français et de l'inférence en italien* (manuscrit).

COJOCARIU C. (2004). Les adverbes de validation. In C. Rossari et *al.*, *Autour des connecteurs : réflexions sur l'énonciation et la portée*. Berne : Lang, 183-214.

DUCROT O. (2001). Quelques raisons de distinguer « locuteur » et « énonciateurs », *Polyphonie - linguistique et littéraire, Samsfundslitteratur, Roskilde* 3, 20-41.

DUCROT O. (1989). *Logique, structure, énonciation.* Paris : Minuit.

DUCROT O. (1984). *Le dire et le dit.* Paris : Minuit.

DUCROT O. (1982). Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter. *Cahier de linguistique française* 4, 143-163.

DUCROT O., VOGT C.A. (1979). De *magis* à *mais* : une hypothèse sémantique. *Revue de linguistique romane* 171-2, tome 43, 317-341.

FLØTTUM K. (2000). Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique - de la phrase au texte. *Polyphonie - linguistique et littéraire, Samsfundslitteratur Roskilde* 2,19-31.

FONTANIER P. (1968). *Les Figures du discours, Traité général des figures du discours autres que les tropes*. Paris : Flammarion.

GARCIA NEGRONI M.-M. (2003) Gradualité et réinterprétation, Paris, L'Harmattan.

LESCANO A. (2009). Pour une étude du ton. *Langue française* 164, 45-60.

MARCHELLO-NIZIA C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles : De Boeck.

ROSSARI C. (2014). "How does a concessive value emerge ?" In C. Ghezzi & P. Molinelli (eds.). *Pragmatic markers from Latin to Romance languages, Studies in Diachronic and Historical Linguistics*. Oxford: Oxford University Press, 237-259.

SPERBER D., WILSON D. (1989). *La Pertinence. Communication et cognition*. Paris : Minuit.

RÉFÉRENCES CORPUS

ECHENOZ J. (1999). *Je m'en vais.* Paris. Editions de Minuit.

BARRES M. (1906). *Mes cahiers.* T.4 : 1904-1906. Paris : Plon.

COLLIN D'HARLEVILLE J.-F. (1788*). L'Optimisme ou l'Homme toujours content.* Paris : Duminil-Lesueur.

CONDILLAC É. BONNOT DE (1776). *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre.* T2. Amsterdam et Paris : Jombert et Collot.

MENDES-FRANCE P. (1987). *Œuvres complètes. 4. Pour une République moderne. 1955-1962.* Paris : Gallimard.

SABATIER R. (1985). *David et Olivier.* Paris : Albin Michel.

PEREC G. (2003). *Entretiens et conférences II [1979-1981]*. Paris : Joseph K.

GIBEAU Y. (1952). *Allons z'enfants.* Calmann-Levy.

DE LESPINASSE J. (1811). *Lettres de Mademoiselle de Lespinasse, écrites depuis l'année 1773, jusqu'à l'année 1776.* Vol 2. Paris : Longchamps.

LAGARCE J.-L. (2007*). Journal 1977-1990.* Besançon : les Solitaires intempestifs.